

Communiqué de Presse

Mardi 11 octobre 2011

## LES MESURES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES EN FAVEUR DE LA GESTION DES ACTIFS IMMATERIELS POUR SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'INNOVATION DES ENTREPRISES

LAURENT HABIB, PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE DE L'IMMATERIEL, ET LE  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, TRAVAILLERONT CONJOINTEMENT  
POUR COORDONNER ET METTRE EN PLACE LES MESURES

Les actifs immatériels représentent les deux tiers de la valeur totale des entreprises et entre 40 % et 95 % de leur valeur selon le secteur d'activité. Par ailleurs, 48 % des investissements des entreprises sont réalisés pour soutenir et développer leurs propres actifs immatériels (capital humain, innovation, savoir et savoir-faire, marque, relation client...). Entreprises, financiers et organismes publics : la réflexion sur l'immatériel intéresse aujourd'hui tous les acteurs de l'économie. Pourtant, les actifs immatériels sont très peu pris en compte dans la valorisation des entreprises, notamment de services, alors même qu'ils sont porteurs de croissance et d'innovation. La capacité et les modalités de contribution à la richesse nationale des entreprises (notamment de services) restent encore peu mesurées par les organismes de statistiques et d'une manière générale méconnues de la communauté économique et financière.

Le premier **Symposium international sur l'Évaluation et la Valorisation des Actifs Immatériels** organisé avec l'Observatoire de l'Immateriel les 6 et 7 octobre, a accueilli 330 personnes et des intervenants français et étrangers, institutionnels, académiques et issus du monde de l'entreprise.

Lors de sa clôture le 7 octobre, **François BAROIN**, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie a annoncé **quatre séries de mesures en soutien du capital immatériel** et mis en place une Commission pilotée par le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et Laurent Habib, président de l'Observatoire de l'Immateriel et Directeur Général du Groupe HAVAS. Le secrétariat de cette Commission sera assuré par Florian Aymonin-Roux. Elle réunira les grands acteurs publics et privés, les entreprises et les académiques, pour orienter et coordonner les politiques publiques en ce qui concerne le capital immatériel des entreprises.

Les **quatre séries de mesures** en faveur de la compétitivité et l'innovation des entreprises par la gestion des actifs immatériels, visent à :

- **Permettre la reconnaissance extracomptable des actifs immatériels afin de favoriser leur prise en compte par le marché**
- **Mettre en place des dispositifs favorables au financement spécifique des entreprises investissant et capitalisant sur ces actifs immatériels.**
- **Aligner les dispositifs fiscaux européens afin d'éviter que la localisation des actifs immatériels ne dépende que de critères exclusivement fiscaux**

- **Etendre les mesures d'incitation actuelles à d'autres catégories d'actifs en fonction de priorités de développement fondées sur les capitaux humain, savoir, structurel et relationnel.**

## **I- Permettre la reconnaissance extracomptable des actifs immatériels afin de favoriser leur prise en compte par le marché :**

(1.1) Définir et retenir un référentiel fournissant une définition cohérente et des méthodes de valorisations reconnues du capital immatériel et des actifs incorporels.

(1.2) Encourager les entreprises à piloter la performance de leurs actifs immatériels et à bien les mesurer grâce aux concours du réseau des experts-comptables ;

(1.3) Acter et préciser les exigences règlementaires de la loi Grenelle II en matière de production d'éléments extra comptables ;

(1.4) Oséo lancera deux études « actifs immatériels et PME » et « responsabilité sociale et PME », afin d'orienter les pouvoirs publics pour une meilleure allocation des ressources ;

(1.5) Constituer une plateforme franco-allemande réunissant chercheurs, décideurs publics, dirigeants, et représentants des médias des deux pays, pour faire converger les approches de gestion, politiques, financières, fiscales, et juridiques entre les deux pays ;

(1.6) L'Observatoire de l'Immatériel, le World Intellectual Capital initiative, le Glocal Reporting Initiative et l'International Integrated Reporting Committee travailleront ensemble pour inciter les entreprises à manager et valoriser leurs actifs immatériels, en lien avec les chercheurs. Ils feront connaître aux entreprises les méthodes d'évaluation financière des actifs incorporels développées par l'IVSC et la norme ISO 10668 sur l'évaluation des marques ;

(1.7) Déterminer un cadre d'application de valorisation des actifs créateurs de valeur des entreprises. Il s'agira de produire un rapport dédié aux actifs immatériels qui pourrait figurer en annexe des éléments comptables des entreprises.

**II- Mettre en place des dispositifs favorables au financement spécifique des entreprises investissant et capitalisant sur ces actifs immatériels.** L'insuffisante reconnaissance comptable du capital immatériel des entreprises est sans doute à l'origine du manque de dispositifs structurés en faveur d'un investissement plus direct dans les actifs immatériels, tant par les pouvoirs publics que par le marché.

Notre rôle est d'abord de **protéger pour mieux valoriser** :

(2.1.1) Etudier, secteur par secteur, le rôle des actifs immatériels dans la création de valeur. Ces travaux devront promouvoir les industries, renforcer les formations initiales et continues, faire évoluer les financements publics et privés et développer les logiques collaboratives ;

(2.1.2) Sensibiliser les entreprises sur les outils juridiques existants permettant de protéger les actifs immatériels et leur expression en clarifiant ce qui relève du droit d'auteur, du droit des marques et du droit des brevets. Les formations en stratégie de propriété intellectuelle proposées par l'INPI à Paris s'intensifieront sur l'ensemble du territoire, pour une meilleure diffusion de la culture de la protection et de la valorisation des intangibles ;

(2.1.3) Réalisation par l'INPI d'une campagne de pré-diagnostics de propriété intellectuelle, notamment ciblée sur des entreprises de services ;

(2.1.4) Promouvoir le savoir-faire des entreprises par la délivrance d'un label qui attesterait du respect d'un cahier des charges requérant la réalisation d'investissements ayant abouti à la conception d'incorporels valorisables et ou valorisés.

(2.1.5) Identifier et valoriser les bonnes pratiques en matière de protection et de valorisation du capital humain et du savoir-faire dans les centres de formations des entreprises.

L'Olympique Lyonnais expertisera la protection et la valorisation du savoir-faire par la labellisation dans le secteur des clubs de football ;

(2.1.6) Elaborer, avec la Fédération de la Formation Professionnelle, une grille d'indicateurs de reporting des investissements sur la formation professionnelle pour disposer d'un outil capable d'aider les entreprises à mieux évaluer et valoriser l'impact économique des investissements en formation.

Nous devons ensuite développer **l'investissement dans les entreprises** :

(2.2.1) Créer une place de marché (financement par le marché des entreprises investissant dans les actifs immatériels des entreprises) des actifs immatériels des entreprises en France, génératrice de flux économiques nouveaux (investissement, financement). Il s'agira d'un livret d'épargne ou d'un produit financier qui permette de drainer l'épargne vers ces entreprises innovantes et créatrices de valeur par les immatériels ;

(2.2.2) Développer les chartes d'investissement d'entreprises, et définir une grille de critères, communément admise par les grands opérateurs de l'Etat, permettant de tenir compte des immatériels dans leurs investissements ;

(2.2.3) Adapter la qualification « entreprise innovante » d'Oséo, en prenant en considération le rôle joué par les actifs immatériels dans l'innovation ;

(2.2.4) Etendre les dispositifs de financement et de garanties publics à certaines dépenses d'investissement dans le capital immatériel et l'extension des dispositifs de financement du type CNC à d'autres secteurs d'activité à forte composante immatérielle.

La politique de soutien aux immatériels est corrélée à celle de soutien aux **pôles de compétitivité**. Il nous faut donc :

(2.3.1) Etendre les critères d'adhésion aux pôles de compétitivité pour que les entreprises à forte composante immatérielle puisse profiter des synergies offertes par les pôles ;

(2.3.2) Constituer des pôles d'excellence dédiés aux immatériels et à l'innovation non-technologique. Pour débiter, un centre de recherche, d'innovation, de création et d'expérimentation dans le domaine de l'audiovisuel et du numérique sera mis en place pour devenir incubateur de contenus, des usages, des idées, des savoir-faire non technologiques et des services ;

(2.3.3) Favoriser le transfert des brevets issus de la recherche publique vers le secteur privé (mise en place des sociétés d'accélération de transfert technologique, codétenues par la Caisse des dépôts ainsi que des acteurs locaux de la recherche. Ils bénéficieront d'un financement de 900M€).

Cette politique de soutien aux actifs immatériels doit permettre de **soutenir nos entreprises à l'export** :

(2.4.1) Evaluer la qualité de la propriété intellectuelle des entreprises pour les accompagner à l'export avec l'INPI et Oséo ;

(2.4.2) Mettre les outils de l'intelligence économique au service de la sécurisation et de la valorisation économique du capital immatériel pour permettre aux PME de structurer leurs quasi-fonds propres et être à même d'aller sur les marchés internationaux (par la mise à disposition de redevances de marques, de brevets et de savoir-faire).

(2.5.1) **Constituer une Commission pilotée** par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en partenariat avec Laurent Habib, président de l'Observatoire de l'Immatériel. Le secrétariat de cette Commission sera assuré par Florian Aymonin-Roux, et réunira les grands acteurs publics et privés, pour orienter et coordonner les politiques publiques en ce qui concerne le capital immatériel des entreprises ;

(2.5.2) Cette Commission aura **un espace dédié sur les sites informationnels** du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie pour diffuser les mesures de soutien et l'évaluation de ces mesures.

**III. Aligner les dispositifs fiscaux européens afin d'éviter que la localisation des actifs immatériels ne dépende que de critères exclusivement fiscaux.** La fiscalité est un instrument de la politique de l'entreprise, qui a ses propres objectifs et sa propre rationalité, et peut introduire des distorsions dans les choix de gestion. Cette distorsion est d'autant plus grande que le traitement fiscal de ces éléments diffère selon les pays.

(3.1) Evaluer cette situation dans le cadre d'une démarche de benchmarking, après avoir recensé les dispositifs fiscaux reposant sur les actifs immatériels adoptés par les pays partenaires qui ont un impact sur la création de valeur des entreprises et des Etats. Il faudra trouver les mesures fiscales permettant d'apprécier l'attractivité de la France par rapport à d'autres pays, en matière d'investissements immatériels et sa capacité à décourager les délocalisations.

(3.2) Inscrire un système fiscal favorable à l'investissement en France (étudier les évolutions européennes et initier un processus de convergence européenne dans le domaine de la fiscalité du capital immatériel des entreprises dans un contexte de transfert : apports, acquisition, cession, concession).

**IV. Etendre les mesures d'incitation actuelles à d'autres catégories d'actifs en fonction de priorités de développement fondées sur les capitaux humain, savoir (innovation et savoir-faire), marque, structurel et relationnel.** Les activités à forte valeur ajoutée (perspectives de retour sur investissement, résistance face à la concurrence des pays émergés, valorisation des exportations, valeur ajoutée sociale) seront soutenues, en particulier l'innovation dans les services et la création, le savoir faire dans la formation initiale et continue, ainsi que les marques et les labels

(4.1) Développer les **indicateurs mesurant la contribution et le potentiel économique du capital immatériel et des actifs incorporels localisés en France.**

(4.1.1) Analyser la contribution économique du capital immatériel dans la création de valeur au travers des indicateurs de mesure traditionnels (PIB, assiette d'imposition et balance commerciale) en France ;

(4.1.2) Développer des indicateurs de mesure macro-économique spécifiques au capital immatériel (attractivité, image, emploi) complémentaires aux indicateurs de mesure traditionnels ;

(4.1.3) Mettre en place un baromètre des investissements des entreprises afin d'établir la traçabilité des efforts des entreprises et le retour sur investissement des investissements, notamment immatériels.

(4.2) Expertiser les sujets de **la propriété intellectuelle et des marques** :

(4.2.1) Distinguer les dépenses en communication et marketing « courantes » liées à l'exploitation de la marque, des dépenses « exceptionnelles » qui sont liées aux coûts d'acquisition ou de création d'une nouvelle marque, ou encore d'extension du périmètre de la marque ;

(4.2.2) Créer un groupe d'étude des marchés dans le domaine des achats de prestations de services intellectuels aux entreprises, afin de revoir les clauses de propriété intellectuelle dans le cadre des appels d'offres.

(4.3) Développer les formations initiales et continues sensibles à l'entrepreneuriat, à la créativité et à l'innovation, ainsi que les contenus financiers relatifs à l'évaluation et à la valorisation des actifs immatériels des entreprises.

(4.4) Créer et développer les Chaires Académiques sur le capital immatériel des entreprises, qui associent universitaires et entreprises.

### **A propos de Laurent Habib**

Personnalité influente du monde de la communication et des médias, Laurent Habib (49 ans) est Président Directeur Général de l'agence Euro RSCG C&O et Directeur Général d'HAVAS en France.

Expert reconnu des marques et de la communication d'entreprise, il dirige Euro RSCG C&O, une des plus importantes agences du marché français (EDF, AREVA, France Télécom/Orange, Banque Populaire, La Poste) et coordonne les activités d'HAVAS en France, qui rassemble 2 800 collaborateurs et 15 agences parmi lesquelles les leaders nationaux de la création publicitaire, des marketing services, de la communication d'entreprise et de l'achat d'espace. .

Laurent Habib, par ailleurs Président de la Commission Valeurs de l'AACC (Association des Agences Conseil en Communication) et du groupe de travail intitulé "Valorisation des idées originales et des marques" pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances, est un défenseur de l'économie immatérielle convaincu. Dans son ouvrage publié en septembre dernier au PUF « *La communication transformative – Pour en finir avec les idées vaines* », il fait la démonstration que la marque est l'actif immatériel de l'entreprise par excellence.

*« En une décennie, les économies occidentales modernes sont devenues massivement immatérielles. »* précise Laurent Habib. *« Négligée par les politiques publiques et parfois encore par les entreprises françaises, l'économie de l'immatériel est aujourd'hui la clé de notre croissance, de l'emploi et de façon plus générale, de la création de valeur. La défense et la valorisation des actifs immatériels des entreprises doit faire l'objet d'une vraie révolution culturelle en France. »*

Laurent Habib enseigne enfin les stratégies de communication et la communication des marques à l'Université Paris 1 et à Sciences Po.

*Titulaire d'un DEA d'études politiques comparées, d'un DEA de Droit Public, ancien élève de l'IEP Paris, Laurent Habib a commencé sa carrière en tant qu'enseignant en droit à l'Université de Paris I à l'âge de 23 ans. Il rejoint l'univers de la communication en 1990 chez RSCG Public en tant que consultant. En 1998, aux côtés de Stéphane Fouks, il participe à la création d'EURO RSCG Corporate dont il devient Directeur Général. En 2001, Laurent Habib œuvre au rapprochement avec EURO RSCG Omnium, filiale du réseau spécialisée en communication financière, participant ainsi activement à la création de Euro RSCG C&O, première agence de communication corporate et financière en France dont il est nommé Président Directeur Général en avril 2006. En septembre 2009, il cumule les fonctions de Directeur Général de HAVAS en France qui rassemble une quinzaine d'agences et 2800 collaborateurs. Il est nommé Président de l'Observatoire de l'Immatériel en mai 2011.*